

#8 Réponses de la protection sociale à la Covid-19

Mesures visant à lutter contre la violence basée sur le genre dans le contexte de la pandémie mondiale

Introduction

La pandémie de Covid-19 représente une crise à la fois sanitaire et économique, mais elle a également créé de nombreux autres défis pour les pays liés à la période de confinement strict et prolongé et à ses conséquences. L'un des plus préoccupants est l'augmentation mondiale de la violence sexiste, également appelée [« La pandémie de l'ombre » par la directrice exécutive d'ONU Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka](#). Si le foyer est largement reconnu comme le lieu de ces violences, il est important de rappeler que les femmes sont tout aussi vulnérables au harcèlement et à la violence sur le lieu de travail et dans d'autres espaces publics. C'est particulièrement le cas des femmes travaillant dans le secteur informel, qui ne bénéficient pas de la sécurité d'un lieu de travail formel et de ses équipements (tels que les toilettes et la sécurité), ni du statut social qu'offre ce travail formel (notamment des salaires et des conditions de vie décentes) et qui ne sont pas protégées par la législation du travail.

Selon les estimations d'ONU Femmes, 35 % des femmes dans le monde ont déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime, ou des violences sexuelles de la part d'un non-partenaire, et, en moyenne, 137 femmes sont tuées chaque jour par un membre de leur propre famille. La violence sexiste peut se produire [au cours de la vie et peut être exacerbée à un âge plus avancé](#). Pendant la pandémie, le problème s'est considérablement aggravé, les mesures de confinement créant des tensions et des tensions pour de nombreux ménages accablés par des soucis de sécurité, de santé et d'argent, tout en augmentant l'isolement des femmes ayant un partenaire violent, les séparant des communautés et des ressources qui pourraient le mieux les aider.

En conséquence, les appels aux lignes d'assistance ont été multipliés par cinq dans certains pays, car les taux de violence à l'égard des partenaires intimes signalés ont augmenté au cours de cette période, toujours selon ONU Femmes. [Au Royaume-Uni, les meurtres pour violences domestiques ont triplé dans le contexte du confinement du Covid-19 entre le 23 mars et le 12 avril](#), par rapport à la moyenne des dix dernières années. En Afrique du Sud, la violence à l'égard des femmes a augmenté dès le début du confinement, [la ligne d'assistance téléphonique de la police contre la violence de genre ayant reçu 2 300 appels au cours des cinq premiers jours](#) – près de trois fois le taux d'avant le confinement. [Une brève étude ethnographique menée auprès des travailleuse-ur-s domestiques en Inde](#) a révélé "une incidence accrue d'environnements abusifs dans leurs foyers respectifs et [les personnes

interrogées] cherchaient désespérément à retourner au travail malgré le risque de contracter une infection ou de violer les restrictions de confinement imposées.”

Et il n'y a pas eu de répit dans ces niveaux croissants de violence sexiste à l'égard des femmes sur le lieu de travail, où les déséquilibres de pouvoir sont plus prononcés pour les travailleuses informelles en raison de leur sexe, de leur statut dans l'emploi et de leur lieu de travail.

Alors que le harcèlement et la menace de violence sur le lieu de travail sont une préoccupation constante pour les travailleurs de l'économie informelle, les conditions de COVID-19 ont, en fait, augmenté leur vulnérabilité, en particulier ceux qui travaillent comme commerçants de rue, et comme travailleurs à domicile et domestiques. Les travailleurs domestiques subissent souvent diverses formes de violence sexiste au domicile de leurs employeurs en raison des rapports de force inégaux qui caractérisent leur relation de travail. De même, cette reconnaissance est importante pour les travailleurs à domicile qui peuvent être victimes de violence au sein de leur foyer de la part de membres du ménage et d'intermédiaires.¹ Les conditions de COVID ont accru l'isolement de ces deux catégories de travailleurs, augmentant leur vulnérabilité à ces abus.

Dans des conditions de confinement, les commerçants de rue et les travailleurs domestiques se rendant au travail et en revenant ont été exposés à la violence des autorités publiques en raison des couvre-feux.

La Chambre des associations de l'économie informelle du Zimbabwe (ZCIEA), affiliée à StreetNet, rapporte que les gouvernements locaux ont utilisé le confinement et les restrictions COVID qui l'accompagnent pour "nettoyer les marchés" et les espaces commerciaux informels pour des raisons de sécurité et d'hygiène, la police harcelant et parfois infligeant des violences aux commerçants dans le processus. Les ramasseurs de déchets qui opèrent également dans des espaces publics très visibles, tels que les rues résidentielles et les décharges, ont fait l'objet de menaces similaires.

Plusieurs filiales africaines du SNI signalent également que la réouverture progressive du commerce et des transports a entraîné des contrôles administratifs supplémentaires, ainsi que des retards et des blocages aux points de passage des frontières au niveau des districts, de la Fédération et du pays. Pour les commerçantes transfrontalières en particulier, cela s'est traduit par une vulnérabilité au harcèlement ou à la violence (sous forme de détention, de viol, de confiscation de biens ou d'extorsion financière) de la part de la police et des fonctionnaires des frontières. Les travailleurs de l'économie informelle qui sont des migrants sont confrontés à des défis similaires, et pour ceux qui sont sans papiers, leur statut d'immigration crée un obstacle supplémentaire à la dénonciation des abus et à la recherche d'aide.

Partout dans le monde, les expulsions des lieux de travail ou du domicile sont une réalité pour les plus vulnérables, y compris de nombreux travailleurs informels, laissant les familles et les

¹ WIEGO, 'Violence and Informal Work', WIEGO Briefing Note Novembre 2020, p. 4, <https://www.wiego.org/publications/wiego-briefing-note-violence-work>

femmes en particulier, sans protection et à la rue, où la menace de violence de la part d'éléments criminels ou de harcèlement policier est toujours présente.

Ce qui est clair, c'est que "le Covid-19, et les incertitudes quant à la durée de cette pandémie, nécessitent des interventions sur de multiples fronts, à court et à long terme, dans la sphère publique et privée, pour faire face aux vulnérabilités spécifiques et multiples qui se croisent auxquelles les femmes sont confrontées", souligne Mercy Brown-Luthango, qui écrit pour le magazine Amandla².

Dans ce dossier, nous examinons trois pays, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, qui ont réagi à cette pandémie fantôme de violence sexiste à la maison et sur le lieu de travail de manière opportune et innovante, en explorant les éléments de leur approche qui pourraient offrir des leçons de meilleures pratiques pour d'autres pays, et les domaines dans lesquels ils ont échoué. Nous évoquons également un certain nombre d'autres mesures de moindre envergure prises par d'autres pays qui doivent faire face au problème de la violence sexiste dans le contexte de la pandémie.

Plusieurs facteurs clés ressortent de cette analyse. Il est important de disposer d'une stratégie cohérente et coordonnée pour maintenir les services de lutte contre la violence liée au sexe tout en assurant la sécurité des survivants et des prestataires de services. L'Indonésie et la Nouvelle-Zélande ont bien fait les choses, en introduisant des protocoles nationaux et en s'efforçant de faire en sorte que les prestataires de services de lutte contre la violence liée au sexe soient considérés comme des travailleurs essentiels. Dans de nombreux autres pays, dont l'Afrique du Sud, des efforts concertés ont été déployés pour mettre en place, étendre et renforcer les canaux existants permettant de signaler les abus et de demander de l'aide dans des conditions de confinement, notamment des lignes d'assistance téléphonique, des messages textuels et des chats en ligne.

Lorsqu'il s'agit de lutter contre la violence liée au sexe, les ressources sont essentielles, mais elles doivent être ciblées de manière efficace. L'engagement de la Nouvelle-Zélande dans la lutte contre la violence liée au sexe se reflète dans ses allocations budgétaires, tandis que l'Indonésie offre l'exemple d'un pays qui a su établir des partenariats avec des agences internationales de développement dans le cadre d'initiatives communes, afin d'obtenir des ressources. Malgré ces mesures importantes, les politiques et la législation de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud, comme celles de la majorité des pays du monde, ne reconnaissent pas et ne traitent pas de manière adéquate la violence et le harcèlement sur le lieu de travail comme un élément central de la lutte contre la violence liée au sexe. Toute stratégie coordonnée, globale et à long terme de lutte contre la violence fondée sur le sexe doit s'attaquer à la marginalisation et à l'exploitation économiques des femmes, qui enracinent leur dépendance économique vis-à-vis des hommes³. Le protocole national de l'Indonésie a tenté de

² ['South Africa's 2nd Pandemic: reflecting on gender-based violence during and beyond COVID-19'](#)
Amandla 71/72 Septembre 2020,

³ 'La deuxième pandémie en Afrique du Sud'

le faire, tout comme le plan stratégique national de l'Afrique du Sud sur la violence sexiste et le féminicide 2020-2030. Pourtant, ni l'Indonésie ni l'Afrique du Sud n'ont soutenu cet engagement en ratifiant la [Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement \(No. 190\) et la Recommandation \(No. 206\)](#), qui appelle à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement fondés sur le sexe.

La violence, fondée sur des rôles sexospécifiques profondément ancrés dans la famille, le lieu de travail et la société, est un moyen de discipliner et de contrôler le travail des femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer. Par conséquent, les discussions sur la violence domestique ne peuvent être séparées de la violence dans le monde du travail et dans la sphère publique au sens large, car toutes deux visent à supprimer et à contrôler la mobilité des femmes, leur sexualité et leur accès aux ressources.⁴

Mise en place de protocoles nationaux

L'existence de conseils et de protocoles adéquats pour les victimes, les soignants et les autres professionnels qui s'occupent de la violence contre les femmes est essentielle pour des réponses plus efficaces sur le terrain, surtout à un moment où la pandémie pourrait apporter l'incertitude à toutes les parties concernées. En Nouvelle-Zélande, le ministère du développement social a publié "[Orientations pour la main-d'œuvre en crise dans les domaines de la violence familiale et de la violence sexuelle](#)" Ce document fournit des lignes directrices sur la façon d'opérer - tout en répondant aux attentes en matière de santé et de sécurité qui assureront la sécurité du personnel et des clients - pour le personnel chargé de l'aide aux victimes de violence familiale et de violence sexuelle pendant le niveau d'alerte 3 de COVID-19.

Des protocoles nationaux ont également été élaborés par le ministère de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance afin de garantir la sécurité du signalement et de l'aide à la recherche de violence contre les femmes, ainsi que la sécurité des services fournis aux survivants et aux prestataires. Alors que le soutien du FNUAP et d'ONU Femmes a aidé la Nouvelle-Zélande à élaborer d'autres protocoles pour les prestataires de services afin de protéger les travailleurs migrants pendant la pandémie.

De même, [le Ministère Indonésien de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance a élaboré un protocole national](#) assurer la sécurité des personnes qui recherchent et signalent des cas de violence fondée sur le sexe et de celles qui fournissent des services de lutte contre la violence fondée sur le sexe. En Indonésie, comme ailleurs, la pandémie a amplifié le besoin de tels services. Selon les estimations officielles du ministère de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance, le nombre de cas de violence sexiste a augmenté de 12 % pendant la pandémie. En effet, la Commission nationale sur la violence contre les femmes signale que la violence domestique a contribué à près des deux tiers des 319 cas de violence signalés pendant la COVID-19. Des données de la Fondation d'aide juridique de l'Association des femmes indonésiennes pour la justice ont également [a](#)

⁴ WIEGO, 'Violence and Informal Work', p. 3.

Ces mémoires sont à l'état de projet, car ils sont en cours d'élaboration. Si vous souhaitez citer, veuillez contacter l'équipe WIEGO à: laura.alfers@wiego.org

[montré que jusqu'à 110 cas de violence domestique ont été signalés depuis l'entrée en vigueur du confinement](#) du 16 mars au 20 juin, ce qui représente presque la moitié des cas de violence domestique signalés pour l'ensemble de l'année 2019.

L'initiative de protocole national de l'Indonésie vise à [strengthen essential services for women and children who experience violence during COVID-19](#). Il comprend deux domaines de soutien : 1) aider à élaborer des lignes directrices et un protocole général pour protéger les droits des femmes et des enfants dans le cadre de l'intervention et du rétablissement de COVID-19, notamment en favorisant la reprise économique et la résilience, en répondant à la violence sexiste et en luttant contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des femmes dans les groupes marginalisés ; et 2) renforcer la capacité de prévenir et de combattre la violence sexiste, y compris les services essentiels dans le contexte de COVID-19.

Les migrants sont souvent exclus de l'aide gouvernementale COVID et des efforts de réhabilitation économique, en raison de leur manque de citoyenneté ou de l'absence de documents d'identité. La meilleure pratique des protocoles nationaux de l'Indonésie et de la Nouvelle-Zélande est qu'ils ne couvrent pas seulement les prestataires de services, mais aussi les migrants, qui sont souvent des travailleurs informels.

Garantir que les services restent ouverts et accessibles

Dans le monde entier, COVID a créé un obstacle majeur à l'accès aux services de lutte contre la violence liée au sexe. Une enquête mondiale de l'UNICEF, menée entre le 1er mai et le 14 août 2020, a révélé que [les services de prévention et de réponse à la violence ont été gravement perturbés dans plus de 104 pays pendant le confinement](#). Les services comprennent le soutien psychologique, l'information et l'intervention juridiques, le conseil et l'orientation vers des refuges et des services de protection. Nous savons que le choix du moment est crucial pour la fourniture de ces services. Plus vite une survivante peut accéder à de l'aide, plus vite elle peut échapper à une relation violente. Plus une personne reste longtemps dans une telle relation, plus elle court de risques pour sa santé et sa vie.

Les services de lutte contre la violence liée au sexe doivent rester opérationnels et accessibles pendant une pandémie, et les personnes qui sollicitent ces services doivent également être autorisées à quitter leur domicile et à se déplacer pour y accéder, même si des restrictions strictes sont imposées. Cela implique de reconnaître les services de lutte contre la violence liée au sexe comme des services essentiels, ainsi que d'adapter et de renforcer les canaux de soutien existants. En Nouvelle-Zélande, une réponse importante du gouvernement a été de déclarer les agences publiques et les organisations de soutien aux survivants de la violence familiale et sexuelle services essentiels qui resteraient dotés en personnel pendant COVID-19 pour soutenir toute personne victime de violence. De même, en Albanie, les refuges qui accueillent les survivants de la violence domestique ont été explicitement mis en avant comme un service essentiel.

En Afrique du Sud, les centres de soins Thuthuzela, [qui offrent un service unique aux victimes de violences sexuelles dans les hôpitaux publics sont restés ouverts pendant la période de confinement](#). Dans la province du Cap-Oriental, la fourniture de services communautaires aux victimes de la violence liée au sexe, en particulier aux femmes de l'économie informelle, ainsi qu'aux jeunes filles et aux femmes touchées par le VIH et le sida, a été accélérée grâce à un soutien supplémentaire⁵.

Certains pays, comme le Botswana et la Bulgarie, ont gardé leurs tribunaux ouverts pour les affaires urgentes, comme celles de violence domestique, tandis que d'autres [Bangladesh et la République dominicaine ont adopté des audiences virtuelles](#).

Là où les institutions formelles sont moins accessibles, des points de soutien informels ont été créés au niveau local. La France, par exemple, a ouvert des centres de conseil et a désigné les pharmacies comme des lieux sûrs où les victimes de violence domestique peuvent signaler leur situation. En Espagne, les autorités locales de nombreuses communautés autonomes ont mis en place, en partenariat avec l'association des pharmaciens, [une initiative qui permet aux victimes de violence domestique de se rendre dans leur pharmacie et de demander un "Masque 19"](#). Il s'agit d'un mot de code qui incitera le pharmacien à contacter les autorités. [Une mesure similaire a été mise en place dans les pharmacies en Argentine](#), où le mot de code est "barbijo rojo" (masque rouge).

Dans d'autres contextes où les survivants ne peuvent pas quitter la maison, des plateformes supplémentaires pour signaler les abus et demander des conseils peuvent constituer une bouée de sauvetage cruciale. En Afrique du Sud, les services de police sud-africains, les ministères et les organisations de la société civile ont pris des mesures proactives pour venir en aide aux victimes de violences domestiques pendant la période de confinement, notamment en mettant en ligne et [des services supplémentaires de signalement et de conseil par téléphone, y compris un numéro d'urgence national pour faire suivre des plaintes contre la violence fondée sur le sexe](#). Des pays tels que l'Australie, l'Argentine, le Chili, le Liban et le Portugal, [ont renforcé les canaux existants, notamment les lignes d'assistance téléphonique, les messages textuels et les chats en ligne](#).

La grande majorité des mécanismes et des services décrits ci-dessus restent toutefois axés sur la violence domestique au sein du foyer. Il reste peu de canaux pour signaler et demander une réparation juridique, psychologique ou sanitaire des diverses formes de violence que les travailleurs de l'économie informelle subissent sur le lieu de travail et qui ont été exacerbées par les conditions de la COVID. Ces travailleurs n'ont souvent pas accès aux mécanismes de plainte et de recours fournis par l'État et n'ont pas les moyens financiers de demander un recours juridique, ni de payer les frais de justice ou de s'absenter du travail dans le cadre d'une procédure judiciaire.⁶ Cela reste une lacune flagrante dans les réponses des gouvernements et du secteur privé.

⁵ U.N. Women, '[COVID-19 and ending violence against women and girls](#)', p. 6.

⁶ WIEGO, 'Violence and Informal Work', p. 7.

Engagements budgétaires

Quel que soit l'angle politique choisi par un pays pour s'attaquer à la violence liée au sexe, les ressources sont toujours essentielles. L'engagement envers ce problème doit se refléter dans les allocations budgétaires, en particulier celles qui sont effectuées pendant la période de confinement. En Nouvelle-Zélande, par exemple, les services de lutte contre la violence domestique et sexuelle ont reçu plus de 200 millions de dollars néo-zélandais (140 millions de dollars US) dans le budget de 2020, pour répondre à l'augmentation des taux de violence pendant la période de la Covid-19. Une réponse holistique nécessite des interventions visant à mettre fin au cycle de la violence en se concentrant sur la réhabilitation des auteurs. À cet effet, le gouvernement néo-zélandais a alloué 16 millions de dollars néo-zélandais (11,2 millions de dollars US) aux services de réhabilitation. Dans le cas de l'Indonésie, le gouvernement a été en mesure de mobiliser des ressources indispensables en lançant des initiatives conjointes pour lutter contre la violence liée au sexe en partenariat avec ONU Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Promouvoir la reprise économique et la résilience

Si les droits de l'homme doivent toujours être au premier plan de la lutte contre la violence liée au sexe, il est important de se rappeler que la vulnérabilité des femmes est en grande partie due à leur marginalisation et à leur exploitation économiques. C'est notamment le cas des femmes qui travaillent dans l'économie informelle. Les femmes constituent la majorité des personnes employées dans le secteur informel, qui a été le plus durement touché par la pandémie. Les travailleurs du secteur informel n'ont aucune sécurité d'emploi, ne bénéficient pas de la protection de la législation du travail et ne peuvent pas accéder au crédit. Cela renforce leur dépendance économique vis-à-vis des hommes qui les maintiennent prisonniers de relations abusives. Dans le contexte de COVID, cela signifie que les gouvernements doivent intégrer les initiatives de prévention de la violence sexiste dans les programmes économiques et de santé qui traitent de COVID-19, souligne le Dr Matshidiso Moeti, directeur régional de l'OMS pour l'Afrique.⁷

Cela signifie également que les programmes gouvernementaux d'aide et de redressement de COVID doivent répondre sérieusement aux besoins des femmes en tant que travailleuses : de la garantie d'espaces de travail sûrs et de l'amélioration des infrastructures urbaines, de la subvention des services de garde d'enfants et de l'assurance chômage au développement des compétences et à l'accès au crédit. C'est ce que le protocole national de l'Indonésie a tenté de faire en mettant l'accent sur la promotion de la reprise économique et de la résilience comme un élément du renforcement de la capacité à prévenir et à répondre à la violence sexiste. C'est également évident dans le plan stratégique national de l'Afrique du Sud sur la violence sexiste et le féminicide 2020-2030, dont le pouvoir économique constitue l'un des principaux piliers. La section 5.2. du cinquième pilier du plan appelle en particulier à "des lieux de travail sûrs,

⁷ Paul Adepoju 'Gender-Based Violence – The "Shadow Pandemic" Of COVID-19' 26 Juin 2020, Health Policy Watch, <https://healthpolicy-watch.news/75409-2/>

exempts de violence à l'égard des femmes et des personnes LGBTQIA+, y compris, mais sans s'y limiter, le harcèlement sexuel". Pourtant, l'Afrique du Sud comme l'Indonésie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas encore démontré cet engagement en ratifiant la Convention (n° 190) et la Recommandation (n° 206) de l'OIT sur la violence et le harcèlement, qui appelle à un monde du travail sans violence ni harcèlement, y compris la violence et le harcèlement fondés sur le sexe, au motif qu'ils constituent une violation des droits de l'homme, une menace pour l'égalité des chances, et sont inacceptables et incompatibles avec un travail décent.⁸ Sans ratification, les engagements pris en Afrique du Sud et les plans nationaux de l'Indonésie restent des promesses abstraites non tenues.

Sur le terrain, il existe également un certain nombre d'autres mesures pratiques que les gouvernements et le secteur privé peuvent prendre pour prévenir la violence contre les femmes sur le lieu de travail, et contre les travailleuses de l'économie informelle en particulier. Il s'agit notamment de légaliser le commerce de rue et de mettre en place des systèmes transparents d'octroi de licences aux vendeurs afin de les protéger du harcèlement de la police et de la municipalité, d'améliorer les infrastructures urbaines, de mettre en place des procédures de contrôle aux frontières et une formation tenant compte des spécificités des sexes pour lutter contre les multiples formes de violence auxquelles les femmes qui font du commerce transfrontalier sont confrontées, et d'assujettir les travailleurs de l'économie informelle à la législation du travail en vigueur ou de promulguer de nouveaux textes législatifs visant à les protéger contre la violence au travail.

Other responses to gender-based violence around the world

Plusieurs mesures ont été prises dans différents pays pour faire face aux contraintes que la pandémie a engendrées lors du traitement des cas de violence sexiste. En Uruguay, le gouvernement a [des protocoles révisés pour permettre aux travailleurs de la santé de détecter les cas de violence domestique.](#)

Les programmes de subventions en espèces dans différentes parties du monde ont pris en considération la question de la violence. En Colombie, l'une des conditions pour être éligible à l'un des programmes d'aide au revenu en réponse aux crises du Covid-19 était de ne pas avoir été signalé de violence domestique. Sous un autre angle, à Malte, [le gouvernement a étendu le Programme d'aide au logement aux survivants de la violence.](#)

⁸ Fidji, la Namibie et l'Uruguay sont les seuls pays à ce jour à avoir ratifié la recommandation qui doit entrer en vigueur en juin 2021.

Ces mémoires sont à l'état de projet, car ils sont en cours d'élaboration. Si vous souhaitez citer, veuillez contacter l'équipe WIEGO à: laura.alfers@wiego.org

COVID 19: StreetNet International et WIEGO engagement & nouveautés

- Le podcast de WIEGO sur l'économie informelle a publié l'épisode de ce mois-ci, sur le thème de la violence sexiste. Divisé en deux parties, le programme présentait [Sonia George, de la Self-Employed Women's Association \(SEWA\), en partie 1](#), et [Oksana Abboud, coordinatrice internationale de StreetNet International, en partie 2](#).
- WIEGO Briefing Note "Violence and Informal Work", disponible en deux langues, [Anglais](#) et [Espagnol](#).

À PROPOS DE WIEGO

Les femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (WIEGO) est un réseau mondial qui vise à garantir les moyens de subsistance des travailleuse·eur·s pauvres, en particulier des femmes, dans l'économie informelle. Nous pensons que tous les travailleuse·eur·s devraient avoir les mêmes chances et les mêmes droits économiques. WIEGO crée le changement en renforçant les capacités des organisations de travailleuse·eur·s de l'informel, en élargissant la base de connaissances sur l'économie informelle et en influençant les politiques locales, nationales et internationales. Visitez le site <http://français.wiego.org/>.